



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260305-D2026-3-2-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Modifications apportées suite aux remarques de la consultation publique et des Personnes Publiques Associées (PPA) pour le Schéma Directeur Cyclable (SDC) et le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) de l'Intercom de la Vire au Noireau

Janvier 2026

Le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a délibéré, en date du 22 mai 2025, pour arrêter son projet de Plan de Mobilité Simplifié et de Schéma Directeur Cyclable.

Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des Transports, le projet de PDMS et de SDC arrêté a ensuite été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (Communes, Département, Région, EPCI limitrophes). Cette phase de consultation a eu lieu de début juillet à fin août 2025 permettant aux acteurs publics partenaires de s'exprimer sur le projet de PDMS et de SDC. La synthèse des avis et observations reçus durant cette phase de consultation des personnes publiques associées a été produite et les réponses sont apportées dans ce présent document. Une consultation publique a ensuite eu lieu afin d'informer les habitants de l'Intercom de la Vire au Noireau afin qu'ils soumettent leurs remarques ou axes d'améliorations pour ces deux documents.

Cette consultation publique a eu lieu du 1/12/2025 au 1/01/2026 avec une diffusion dématérialisée sur le site internet et via un relais presse. Les avis publics ont pu être recueilli de manière informatique avec l'adresse mobilites@vireaunoireau.fr ou en papier à l'accueil de l'Intercom. Aucun autre retour n'a été formulé de la part des habitants.

MODIFICATIONS APPORTÉES

L'action 4 du Schéma Directeur Vélo suite à la remarque de la Région Normandie concernant les stationnements vélos aux abords des lycées, le titre du tableau est modifié comme suit : investissement par acteurs (à leur discrétion).

L'action 10 du Schéma Directeur Vélo est renforcée en y intégrant l'objectif d'une incitation à la labellisation « CycloServices » auprès des professionnels.

L'action 12 du Schéma Directeur Vélo : les services de l'Etat sont ajoutés comme partenaires du SRAV.

Page 13 du Schéma Directeur Vélo partie « Tourisme et Loisirs » la phase est modifiée : le territoire intercommunal dispose de nombreux itinéraires VTT. De même, le paragraphe sur les circuits cyclotouristiques est modifié : Le territoire ne recense pas de boucle cyclotouristique d'intérêt départemental. Une boucle locale existe vers les gorges de la Vire.

Page 15 du Schéma Directeur Vélo : concernant la mention du label « Accueil Vélo » sont ajoutés l'Office du Tourisme et un hôtel modifiant les phrases comme suit : 4 hébergements (2 maisons d'hôtes et 2 hôtels) à Vire Normandie et Souleuvre en Bocage. L'office du tourisme de Vire est lui aussi labellisé. Aucun restaurant, lieux de visite ou loueurs/réparateurs vélo est recensé comme tel.

Une mention est rajoutée sur le nombre de labellisation Cyclo-services : 13 hébergeurs, 3 magasins de cycles et 2 restaurants.

Page 10 du Schéma Directeur Vélo : la carte du plan vélo départemental (Plan Vélo 3) a été modifiée par cette dernière :



A cette même page, les termes Véloroute Sud Calvados sont remplacés par La Verdoyante.

La Verdoyante (véloroute Sud Calvados) est bien mentionnée et indiquée sur les plans et sur les cartes de travail en format SIG.

Page 53 : est supprimée la ligne concernant les dispositifs Plan Vélo Départemental. L'accompagnement du CD14 est désormais inclus dans le Contrat de Territoire.

SUJETS A RE-ÉTUDIER AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Suite aux remarques de l'Office du Tourisme concernant les itinéraires cyclotouristiques. Ces derniers ne relèvent pas intégralement de la compétence de l'Intercom de la Vire au Noireau. Toutefois, dans une logique de développement du tourisme et des mobilités durables, l'IVN pourra être associée à la création de nouveaux itinéraires, sans que cela constitue à ce stade une fiche action du SDC (à confirmer).

Par ailleurs, l'accueil vélo et les labels associés déployés sur le territoire feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du plan d'actions. Les éléments transmis par l'Office de Tourisme seront intégrés et mis à jour dans les tableaux de bord correspondants.

Suite au retour de la Préfecture, concernant l'action du transport à la demande, il est précisé que ce service étant aujourd'hui intégré dans une Délégation de Service Public (DSP), l'affectation du nombre de véhicule nécessaire et le risque associé à l'offre est supporté par le délégataire.

L'action 8 constitue des pistes de réflexion et des orientations possibles, sans préjuger des arbitrages futurs ni des capacités opérationnelles et financières de la collectivité. Cette approche permet d'illustrer le potentiel de l'action tout en conservant la souplesse nécessaire à sa mise en œuvre.

Concernant le conseil et l'orientation des usagers, il s'agit dans un premier temps d'une meilleure connaissance des offres de mobilité avec une montée en compétence des partenaires locaux. La possibilité d'un recrutement ou la mise en œuvre d'un conseil en mobilité sera étudiée ultérieurement.

Les logiques domicile-travail présentées sont chiffrées, elles sont à mettre en lien avec les logiques de bassin d'emploi. Aucune fiche action ne mentionne les territoires voisins qui engendrent aussi des déplacements pendulaires sur et en dehors de la collectivité, mais ce travail sera effectué dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité pilotés par la Région Normandie : l'Intercom de la Vire au Noireau appartient à deux bassins de mobilité : Bocage Normandie et Plaine de Normandie.

Les remarques sur un chiffrage plus réaliste à quantifier pour les aménagements cyclables seront prises en compte. Le Schéma Directeur Cyclable présenté ce jour est un grand estimatif de linéaire, il permet d'avoir un ordre d'idée global. Il ne présage pas des coûts réels d'étude et/ou d'aménagement qui seront nécessaires aux aménagements définitifs contraints par diverses modalités techniques et paysagères.

Concernant la remarque sur la lisibilité des cartes, elles sont présentées ici sous format PDF, au besoin, dès adoption définitive du SDC, ces cartes pourront être mises à disposition des demandeurs en format numérique et/ou haute définition.

L'identification du Département du Calvados comme financeur possible sur le stationnement vélo et projets cyclables a bien été noté, il sera associé lors des réalisations. Les avis des ARD pour les aménagements concrets des différentes sections seront sollicités. Pour l'ensemble du déploiement du SDC, le CD14 sera un partenaire technique.

Concernant les cartes du Schéma Directeur Vélo de Vire Normandie, ces dernières ne prennent pas en compte la verdoyante étant donné que le SDC de la commune a été adopté en 2021. Les portions de la Verdoyante sont bien prises en compte dans les cartes globales du SDC de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Page 27 du Schéma Directeur Cyclable : les propositions d'aménagement ont été détaillées en fonction des voiries concernées. Il a été souligné à de nombreuses reprises que la réalisation des aménagements cyclables fléchés ne serait pas nécessairement à charge du gestionnaire de la voirie actuel. Le SDC étant local, la maîtrise d'ouvrage reviendra aux collectivités locales (autorisation du domaine public départemental).